

Département
du Nord

Canton de WORMHOUT

Nombre
de conseillers en exercice

de présents

de votants

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TERDEGHEM**

Du 08 avril 2021

**Arrondissement de
DUNKERQUE**

**Commune de
TERDEGHEM**

N° 12/2021

15
13
15

**N° 12/2021
Adoption
du budget
primitif
2021 de la
commune**

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Florence GIBault, Florence VERNIEST, Jean-Paul GIRAUDET, Dorothee MALESYS

Pouvoirs : François PATOU à Florence VERNIEST ; Laurent CAILLIAU à Jean-Paul GIRAUDET

Secrétaire de séance : Florence GIBault

DELIBERATION N° 12/2021

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2021-29 et D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux dépenses et aux recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire en M14,

Vu la délibération n° 32/2020 du 9 juillet 2020 portant adoption du budget primitif communal,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires de crédits sur le budget de la commune

Après s'être vu exposé par Monsieur le Maire le budget primitif 2021 établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 656 112.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 352 476.33 €

BUDGET TOTAL : 1 008 589.17 €

Après avoir délibéré et voté à bulletin secret,

REFUSE D'ADOPTER le budget primitif 2021 de la commune par 9 voix contre et 6 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,


Bernard BEUN

Le Maire


B. BEUN

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous -
Préfecture de
DUNKERQUE le 9
avril 2021 et
publication le 9
avril 2021.